

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/63 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/40</i>	

Nombres de membres :
 En exercice : 124
 Présents : 75
 Votants : 95 (dont 20 pouvoirs)
POUR : 95 (100 %)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le douze avril deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 05/04/2017
 M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Brigitte GERARD ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Patricia LESUEUR ; Pascale MELIN ; Louise NOIRANT ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ;
Messieurs Claude ADAM ; Michel ADIN ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Pascal BOXEBELD ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Dominique DANNEAUX ; Claude DEBOURCES ; Gérard DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Bruno JUILLET ; Jean-Michel LACATTE ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Jean-Marc LOUIS ; Thierry MACHINET ; André MALVAUX ; Frédéric MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Florent PIERSON ; Patrick RACOUR ; Frédéric RATAUX ; Olivier RAULET ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Sylvain SIMON ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Pierre THIERY ; Bruno VALET.

Représentés : Mesdames Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à M. Michel ADIN ; Régine BRUSA donne pouvoir de vote à M. Jacques GROSSELIN ; Pauline COSSON donne pouvoir de vote à M. Dominique LAMY ; Maryvonne LENFANT donne pouvoir de vote à Mme Agnès BEGNY ; Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Messieurs Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à M. Florent PIERSON ; Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Mme Patricia LESUEUR ; Thierry CHARTIER donne pouvoir de vote à M. Olivier GODART ; Dominique COLSON donne pouvoir de vote à M. Bertrand HAULIN ; Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à M. Hervé LAHOTTE ; Patrice FERON donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN ; Benoît HUREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PIEROT ; Patrick LESOILLE donne pouvoir de vote à M. Daniel BOUILLON ; Jean-Philippe MASSON donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; Denis OUDIN donne pouvoir de vote à M. Hubert OUDIN ; Francis POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET ; Eric POU CET donne pouvoir de vote à M. Gérard DEGLAIRE ; Guillaume QUEVAL donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT ; Michaël SCHWEMMER donne pouvoir de vote à M. Jean BROYER.

**OBJET : AVENANT AU BAIL COMMERCIAL CONCLU
 AVEC LA SOCIETE AMI - RESILIATION PARTIELLE**

Vu la compétence obligatoire de la 2C2A « Actions de développement économique » ;

Vu la délibération n°DC2016/111 du Conseil communautaire en date du 14/12/2016 décidant d'acquérir auprès de la ville de Vouziers un bâtiment industriel, loué à l'entreprise AMI ainsi que du terrain d'assise, représentant une surface totale de 40 095 m², répartis sur les parcelles cadastrées AM 491 et AM 255.

Considérant que ce bâtiment, à usage industriel, représente une surface de 14 000m² dont 12 000m² à usage d'atelier de production et 2 000m² à usage de bureaux et locaux sociaux.

Considérant que l'entreprise AMI loue ce bâtiment et le terrain attenant par l'intermédiaire d'un bail commercial conclu pour une durée de 9 ans à compter du 7 juin 2013, pour un montant mensuel de 4 500€ ;

.../...

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2017/40 du 12/04/2017

Considérant que de par cet achat en date du 08/03/2017, la 2C2A s'est subrogée purement et simplement dans les droits et obligations de la commune de Vouziers vis-à-vis de l'entreprise locataire ;

Considérant que la 2C2A a la possibilité de vendre le terrain attenant au bâtiment AMI d'une contenance de 16 200 m² à prendre dans la parcelle AM n°255 ;

Considérant donc qu'il est nécessaire de conclure un avenant au bail de location conclu avec l'entreprise AMI de manière à réduire le périmètre du bien loué ;

Vu les avis favorables remis par les Commissions Développement Economique et Finances du 22 mars et le Bureau du 29 mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- AUTORISE le Président à conclure un avenant au bail locatif ayant exclusivement pour objet une réduction du périmètre du bien loué. Ainsi, sans que le montant du loyer ne soit modifié, l'avenant envisagé permettra d'exclure du bail locatif le terrain d'une surface de 16 200 m² à prendre sur la parcelle AM n°255, et inoccupé par l'entreprise.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

